



## Règlement du concours d'art plastique sur thème de la Vache qui rit

La Ville de LONS-LE-SAUNIER domiciliée à (39000) LONS-LE-SAUNIER, 4 Avenue du 44ème RI, représentée par son Maire en exercice, Monsieur RAVIER Jean-Yves,

en collaboration d'autre part, avec la Maison de la Vache qui rit domiciliée à (39000) LONS-LE-SAUNIER, 25 Rue Richebourg, représenté par son directeur Laurent BOURDEREAU,

**organisent un jeu gratuit sans obligation d'achat, qui se déroulera du vendredi 15 Octobre 2021 au mercredi 17 Novembre 2021 inclus, selon les modalités générales, sont décrites dans le règlement ci-dessous.**

### **Article 1 : Objet et thème du concours**

Dans la volonté de rendre son centre-ville attractif auprès des jeunes, la Ville de Lons-le-Saunier propose aux adolescents de 12 à 17 ans, de participer à un concours d'arts plastiques. Il est ouvert du **15 octobre au 29 octobre (14h) inclus**, date après laquelle les œuvres seront exposées pour être soumises au vote du public.

Ce concours a pour thème « La Vache qui rit ».

### **Article 2 : Participants**

Le concours de dessin est ouvert aux adolescents de 12 à 17 ans. Il s'adresse aux adolescents de manière individuelle. L'inscription est gratuite.

### **Article 3 : Modalités de participation**

Le travail doit être réalisé sur les supports à peindre préalablement récupérés à la **Maison Commune Marjorie** au 465 Rue des Gentianes à (39000) LONS-LE-SAUNIER ou à **Info Jeunesse Jura** au 17 Place Perraud à (39000) LONS-LE-SAUNIER entre le 15 et le 29 octobre 2021.

Un seul support à peindre est remis par participant et il ne sera autorisé qu'une seule participation par personne.

La délivrance d'une toile est conditionnée au renseignement d'une fiche d'inscription comprenant, les coordonnées du mineur participant ainsi que celles d'un tuteur légal. Le règlement et une demande d'autorisation de participation à renseigner par le tuteur légal seront fournis au même moment.

Chaque œuvre doit être une création personnelle, avec une signature au dos permettant d'identifier l'auteur. Aucun signe distinctif ne doit apparaître dans l'œuvre.

**Les participants ont jusqu'au 29 octobre à 14h** pour déposer leur travail, à la Maison Commune Marjorie ou à Info Jeunesse Jura. Lors de la remise des toiles, les mineurs devront remettre l'autorisation de participation renseignée par leur tuteur légal.

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

#### **Article 4 : Exposition et vote du public**

Les œuvres seront exposées du 03 novembre au 17 novembre dans les vitrines de commerçants du centre-ville, énumérées ci-dessous, afin que le public puisse ensuite voter en ligne sur [www.lonslesaulniers.fr](http://www.lonslesaulniers.fr) pour les réalisations favorites :

- LES PETITES GOURMANDES 3 RUE LECOURBE
- ARTHURIMMO 12 RUE SAINT DESIRE
- CONVERGENCE IMMOBILIER 28 RUE LECOURBE
- GENERALI 38 RUE LECOURBE
- MATHILDE MILLET PHOTOGRAPHE 24 RUE LECOURBE
- KOH CHANG THAI MASSAGES 19 RUE LAFAYETTE
- PHARMACIE PROST DAME 22 RUE LAFAYETTE
- LA COMTOISE DES VIANDES 42 RUE LECOURBE
- PHARMACIE MALLET 40 RUE LECOURBE
- BOULANGERIE AMATE 38 RUE LECOURBE
- PHARMACIE DES 3 P 5 RUE SAINT DESIRE
- POINT SERVICES MOBILES 20 RUE SAINT DESIRE
- LES FRERES DU PAIN 15 RUE SAINT DESIRE
- GC IMMO FRANCO SUISSE 2 RUE LAFAYETTE
- ERINNOV 2 RUE ROUSSIN
- MUTUELLE DE POITIERS 12 RUE LAFAYETTE
- SOGEPRIM 18 RUE LAFAYETTE
- PRESSING RUE SAINT DESIRE
- CENTURY 21 RUE LECOURBE
- K2C IMMOBILIER 25 RUE LECOURBE
- CHABERT CUISINES ET BAINS 18 RUE LECOURBE
- SELECTOUR VOYAGES GIRARDOT 20 RUE SAINT DESIRE
- OPTICIENS KRYS 5 RUE LECOURBE
- CABINET FROISSARD 19 RUE SAINT DESIRE
- CREMERIE PIANET HUMBURY 7 RUE SAINT DESIRE

La liste des commerces peut être modifiée par l'organisateur.

Les gagnants seront ceux qui auront obtenu le plus de votes.

En cas d'ex æquo, un jury départagera les candidats. Le jury est souverain, aucune réclamation ne sera admise

## **Article 5 : Dotation**

Les gagnants devront obligatoirement se rendre disponible le 19 novembre à 18:00 pour recevoir leurs prix.

Les prix remis aux cinq premiers du concours seront les suivants :

- **1<sup>er</sup> prix** : une trottinette électrique ;
- **2ème au 5ème prix** : quatre skateboards customisés par Bast ;

La Maison de la Vache qui rit fournira aux cinq premiers candidats :

- Un « pack famille » (2 places adulte, 2 places enfant) pour visiter La Maison de La Vache qui rit (réservation obligatoire par téléphone valable jusqu'au 31 décembre sur les périodes d'ouverture au public) ;
- Un « T-shirt », à venir choisir et récupérer en boutique à La Maison de La Vache qui rit sur les périodes d'ouverture au public (valable jusqu'au 31 décembre) ;
- Cinq trampolines « Babybel ».

Les trente premiers inscrits repartiront avec un porte clé, « La Vache qui rit ».

## **Article 6: Propriété intellectuelle**

En signant le formulaire de participation, chaque enfant autorise l'utilisation de son oeuvre, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur du dessin et qu'il autorise l'organisateur à le reproduire et à l'utiliser gratuitement dans tout support de sensibilisation et de communication de la Ville de Lons-le-Saunier (site internet, Facebook, carte de vœux et autres publications).

Les concurrents acceptent donc de voir leurs œuvres exposées dans les vitrines des commerces et qu'elles puissent être visibles sur les réseaux sociaux de la Ville.

Les cinq œuvres les plus plébiscitées seront également exposées au sein de la Maison de la Vache qui rit suivant la remise des prix du Vendredi 19 Novembre à 18 :00.

Les participants pourront récupérer leurs toiles au terme du concours ou de leur exposition au sein des locaux de la Maison de la Vache qui rit.